

## D'un CDI vers un CIDD

Par **nath89**, le **29/05/2012** à **12:44**

bonjour

je suis actuellement animatrice en grandes surfaces avec CDI a temps partiel qui me garantit 16h de travail par mois et qui date de 1999 et ma société a été racheté. Je viens de recevoir un CIDD pour une mission ponctuelle et j'aurais aimé savoir si mon employeur a le droit de me faire un CIDD alors que je possède un CDI sans m'en informer au préalable.

doit il me licencier de mon CDI ?

merci pour vos reponses

Par **Camille**, le **29/05/2012** à **13:36**

Bonjour,

Tel que vous décrivez la situation et au seul vu de votre descriptif (donc sous réserves d'en savoir plus), je dirais Non et Non aux deux questions.

Voir

<http://www.juristudiant.com/forum/droit-du-travail-transfert-du-contrat-t16683.html>

Société rachetée, le "racheteur" doit reprendre intégralement les contrats tels qu'ils préexistaient avant la vente.

Qu'ensuite, il tente de vous proposer une modification du contrat, pourquoi pas ? Mais, dans le cadre "normal" d'une modification de contrat "normale" d'un contrat initial "normal", comme ça peut se passer dans le cadre de relations "normales" entre employeurs et employés.

Et il ne peut pas vous l'imposer "à la hussarde", encore moins au motif qu'il a racheté l'entreprise.

Quant à transformer un CDI en CDD (ou un CIDD), ce patron aime-t-il la fréquentation des Prud'hommes ?

[smile17]

Rappel, quand même :

[citation]**Charte de bonne conduite** - à lire avant de poster !!

6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, **[s]et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel[/s]**.[/citation]

Donc, infos fournies SGD... Ou plutôt SGDC...

[smile3]

Par **leeseven**, le **28/09/2012** à **18:46**

merci pour le partage!